

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 039-243900420-20240603-98\_2024-DE



Extrait du registre des délibérations  
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 03 juin 2024

**Date de convocation**  
**24 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 03 juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

## Contrat Territoire Lecture pour les médiathèques N°98/2024

### Nombre de membres

40

### Présents

31

### Représentés

2

### Excusés

8

### Votants

33

### Présents

**Mesdames** Paillet, Valot, Giancatarino, Faivre, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Degay, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mmes Desarbres, Sermier (procuration à Jean-Marie Truchot), Masuyer, Hählen (procuration à Virginie Falcinella-Gillard), MM. Dejeux, Brochet, Brugnot, Coutrot.

**Absents** M. Baton.

La Communauté de communes du Val d'Amour s'est emparée de la question de la lecture publique dès 2000 avec la mise en place d'un « plan lecture » et la décision de créer une médiathèque à Mont-sous-Vaudrey. Au fur et à mesure des années, son réseau de médiathèques s'est construit et étoffé.

Actuellement, la CCVA dispose de 2 établissements conçus comme une médiathèque sur deux sites :

- Le site de Mont-sous-Vaudrey (498 inscrits actifs en 2023),
- Le site de Port-Lesney Bel Air (589 inscrits actifs en 2023).

Le service médiathèque compte 5 salariés pour 4,3 ETP, 15 bénévoles et propose 19 heures d'ouverture par site du mardi au samedi. Il propose de nombreux services (cinéma, jeux vidéo, ludothèque, médiation numérique, etc.) et un programme d'animation tout au long de l'année.

Afin de poursuivre le développement des médiathèques et notamment leur programme d'animations, il vous est proposé la signature d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté pour la période 2024-2026 avec les objectifs suivants :

1. Améliorer le réseau de lecture publique de la CCVA en termes d'accessibilité et d'attractivité pour tous les habitants du territoire.
2. Concevoir une offre élargie de services en lien avec les besoins de la population et les évolutions de ses pratiques culturelles, de loisirs et sociales dans un souci de lien social et de « bien vivre ensemble ».
3. Proposer des équipements de lecture publique modernes et attractifs et qui s'engagent dans une transition écologique et environnementale.

Le coût total du projet sur la durée du contrat est évalué à 60 000€ (20 000€ par an), avec un financement à 50% par la DRAC Bourgogne Franche-Comté et 50% par la CCVA. Ce contrat concerne exclusivement des dépenses de fonctionnement liées aux animations (intervenants artistiques) ou à l'accompagnement du projet (diagnostic) et à la montée en compétence des personnels (formations).

Les actions développées grâce à ce CTL seront basées sur le PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social) des médiathèques, dont la préparation a débuté en 2023. Un diagnostic approfondi de l'ensemble du territoire et du service de lecture publique a déjà été effectué et un groupe de travail constitué d'élus de la commission culture s'est réuni pour définir les objectifs stratégiques des médiathèques. La finalisation du PCSES sera incluse dans l'année 1 du CTL.

Pour sa mise en œuvre, le CTL s'appuiera sur 3 grands axes d'intervention, correspondants aux objectifs définis précédemment :

Axe 1 : Améliorer le réseau de lecture publique de la CCVA en termes d'accessibilité et d'attractivité pour tous les habitants du territoire

- *Elaborer un PCSES : état des lieux du territoire, environnement, identification des territoires et des populations, état des lieux de la lecture publique : description du réseau des médiathèques, diagnostics des forces et des faiblesses, etc.*
- *Développer des espaces accessibles à tous (égalité, accessibilité, proximité) : développer des actions auprès de tous les publics, y compris ceux éloignés de la lecture, rayonner sur le territoire communautaire et notamment sur les communes dépourvues d'équipement.*
- *Proposer une diversité de contenus culturels et ludiques.*
- *Développer une offre documentaire pour tous les publics : formalisation d'une politique documentaire.*
- *Développer des actions de lutte contre la fracture numérique en lien avec le conseiller numérique France Services.*

Axe 2 : Concevoir une offre élargie de services en lien avec les besoins de la population et les évolutions de ses pratiques culturelles, de loisirs et sociales dans un souci de lien social et de « bien vivre ensemble »

- *Proposer des animations variées et attractives, qui s'adressent à tous.*
- *Développer des actions en direction des familles et seniors : du tout petit au jeune adulte, parents et accompagnants, personnes âgées et isolées, animations culturelles dans et hors les murs.*
- *Contribuer à la vie locale et aux échanges, favoriser la participation active des usagers et développer, à l'échelle du territoire, des partenariats actifs entre tous les acteurs culturels.*

Axe 3 : Proposer des équipements de lecture publique modernes et attractifs et qui s'engagent dans une transition écologique et environnementale

- *Faire des médiathèques des lieux d'échange et de rencontre, accueillants et conviviaux.*
- *Contribuer à la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux et énergétiques.*
- *Faire des médiathèques des exemples pour le public en matière d'organisation et de fonctionnement.*
- *Maintenir et renforcer la communication autour des médiathèques et leurs services.*

Entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°148/2000 du 27 novembre 2000, par laquelle le Conseil communautaire se prononçait sur le principe de la mise en place d'une politique lecture publique sur le Val d'Amour,

Vu le projet de Contrat Territoire Lecture,

Vu l'avis de la commission « transition numérique, culture et animation du tissu associatif » en date du 26 septembre 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté pour la période 2024-2026,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Alain Timal**  
**Secrétaire de séance**

